

Recyclage

CERTIFICAT DE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Objectifs

À l'issue de cette action de formation, le participant sera capable :

- Actualiser ses connaissances acquises lors de la formation initiale
- Apprendre les nouvelles techniques
- Améliorer son efficacité en cas d'accident
- Se présenter à l'examen en vue de la reconduction de son certificat de sauveteur secouriste du travail délivré par l'INRS

Personnes Concernées

Tout salarié d'entreprise du Bâtiment ou des Travaux Publics titulaire du Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail datant de 2ans maximum ou ayant participé à une journée de recyclage de 2 ans maximum auparavant.

Prérequis

Savoir s'exprimer par oral en français

Objectifs Pédagogiques

- Réactualiser son savoir pour apporter les premiers secours à une personne en cas d'urgence sur le lieu de travail dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés.

Méthodes Pédagogiques

- Rappels méthodologiques
- Analyse du déroulement des interventions réalisées par les stagiaires.
- Réponses à leurs questions
- Vérification de la bonne maîtrise des gestes d'urgence et validation, selon le résultat, du Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.
- Apprentissage de l'utilisation du défibrillateur automatique externe

Moyens Pédagogiques

- Salle de formation et vidéoprojecteur, films et vidéos.
- Mannequins RCP (adulte, enfant, nourrisson) avec peaux de visage individuelles.
- Matériels d'entretien des mannequins et accessoires.
- Matériel pour la réalisation des simulations.
- Défibrillateur.

Validation de la Formation

Un certificat de Sauveteur Secouriste du travail sera délivré au candidat qui aura participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable.

- Le Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré par l'INRS sous 3 semaines environ.
- Le titulaire du certificat à jour dans son obligation de formation continue, est réputé détenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civique de niveau 1 » (PSC1), conformément à l'arrêté du 5 décembre 2002 et à l'article 4 de l'arrêté du 24 juillet 2007.

Durée

1 jour (7 heures).

Lieu

PARIS 15^{ème}

Contenu Formation

Rappel du rôle du Sauveteur Secouriste du Travail

Rappel du Plan d'Intervention INRS

Protéger la victime

Examiner la victime

Alerter

Secourir

Révision des Gestes d'Urgence

Les Risques Spécifiques au BTP